

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/46

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 19 octobre 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 12/10/2016.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : MM. VOLLE – CROZIER – TESTON – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD – GAUTHIER – JOLLIVET –
PIQUEMAL - BEUGNET – GRENIER - LEBRAT.*

Excusés :

Absents : Mme RAMUS, Mr RIFFARD.

Mr Joël TESTON a été élu secrétaire.

Objet : Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle d'ALBA LA ROMAINE pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du coût d'un élève scolarisé dans les établissements publics du premier degré de la Commune.

.../...

Pour l'année scolaire 2010/2011, il s'établi à 299.36 € pour un enfant du primaire et à 849.55 € pour un enfant de maternelle.

Il indique le coût par Commune de résidence des enfants :

COMMUNE de résidence	Nombre d'enfants		Montant de la participation	
	Primaire	Maternelle	Réel	Pondéré en fonction de Potentiel Fiscal
AUBIGNAS	0	7	5 946.85 €	5 276.00 €
SCEAUTRES	1	0	299.36 €	237.00 €
SAINT THOMÉ	7	3	4 464.57 €	3 383.00 €
VALVIGNERES	0	3	2 548.65 €	2 263.00 €

Il propose au Conseil Municipal de fixer les participations de chaque Commune ayant des enfants scolarisés dans nos établissements scolaires publics en fonction de leur potentiel fiscal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le coût d'un élève pour l'année scolaire 2010/2011 à :
 - *École élémentaire = 299.36 € par enfant.
 - *École maternelle = 849.55 € par enfant.

- **FIXE** les participations des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles comme suite pour l'année scolaire 2010/2011.
 - *Commune d'AUBIGNAS = 5 276.00 €.
 - *Commune de SCEAUTRES = 237.00 €.
 - *Commune de SAINT THOMÉ= 3 383.00 €.
 - *Commune de VALVIGNERES = 2 263.00 €.

.../...

- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les demandes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 19 octobre 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 20 octobre 2016.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

24 OCT. 2016

.../...

